

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Traite :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Information : contact@mupras.com
Personne en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La mutuelle garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Dentaire *(Handwritten)*

Déclaration de Maladie : N° P19- 0012335

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 26.5.1

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : S. AOUTI Abdellmajid Date de naissance : 21/10/1959

Adresse : 1144 ANDOROUAT R.S.D N°33 AIN CITE KASSABINE

Tél. : 0661714290 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 26/06/2010

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
 D.O.F. PROTHÉSES DENTAIRES 			
COEFFICIENT DES TRAVAUX 			
MONTANTS DES SOINS 			
DEBUT D'EXECUTION 			
FIN D'EXECUTION 			
COEFFICIENT DES TRAVAUX D280			
MONTANTS DES SOINS 360,-			
DATE DU DEVIS 11 JUIL 19			
DATE DE L'EXECUTION 21/06/19			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
Dr. Laila LAHROUD
 Médecin Dentiste
 Spécialiste en Orthodontie
 866, Bd Qods 1^{er} Etage Mandarina - Casablanca
 0522 522 202

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION
Dr. Laila LAHROUD
 Médecin Dentiste
 Spécialiste en Orthodontie
 866, Bd Qods 1^{er} Etage Mandarina - Casablanca
 0522 522 202



مركز طب الأسنان كاليفورنيا

CENTRE DENTAIRE CALIFORNIE

Dr. Laila Lahroud

Médecin dentiste

Orthodontiste

الدكتورة ليلى لهرود

طبيبة جراحة للأسنان

متخصصة في تقويم اعوجاج الأسنان

ORDONNANCE

Casablanca, le

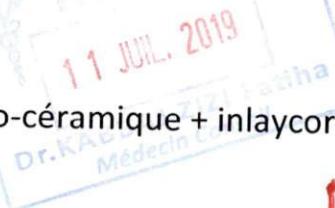
21/06/2019

الدار البيضاء، في

Nom :

Saouti Imane

Facture



Couronne céramo-céramique + inlaycore : 25

Montant total : 3500,00 Dhs

BPA 026°

Arrêté la présente facture à la somme de Trois mille cinq cent
Dirhams.

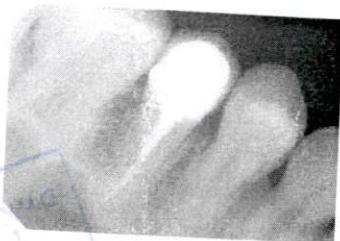
Dr. Laila LAHROUD
Médecin Dentiste
Spécialiste en Orthodontie
866 Bd Qods 1^{er} Etage Mandarona - Casablanca
0522 522 202

Ordonnance

Le 8/11/06/06/09

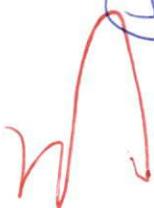


Souscrire l'image



docteur CEC + ZC

DR



Dr. Lahroud
Médecin Dentiste en Orthodontie - Chirurgie
Spécialiste en Étage Maxillaire - Cassebras
56, av. Dousset - 69230 Villeurbanne
Tél. 04 38 52 52 52



مركز طب الأسنان كاليفورنيا

CENTRE DENTAIRE CALIFORNIE

Dr. Laila Lahroud

Médecin dentiste
Orthodontiste

الدكتورة ليلى لهروم

طبيبة جراحة للأسنان
و متخصصة في تقويم اعوجاج الأسنان

ORDONNANCE

Casablanca, le

22/09/2019

الدار البيضاء، في

Nom :

Inma Sassi



✓

Radio de avant
traité en

Dr. Laila LAHROUD
Médecin Dentiste
Spécialiste en Orthodontie
866 Bd Qods, 1er Etage Mandarona - Casablanca
0522 522 202